

Les engagements internationaux des pays d'Afrique centrale en réponse aux changements climatiques

Coordonnateur : Denis Jean Sonwa¹

Auteurs : Richard Sufo Kankeu², Gervais Itsoua Madzous³, Eugene Loh Chia^{4,5}, Vincent Medjibe⁶, Christine Langevin⁷, Leslie Ouarzazi⁷, Sophia Carodenuto⁸, Wilfran Moufouma-Okia⁹, Philippe Guizol¹⁰, Michel Ndjatsana³, Jérôme Ebuy¹¹, Nadji Tellro Wai¹², Moïse Tsayem Demaze², Felicien Kengoum¹³, Chrislain Eric Kenfack¹⁴, Youssoufa Bele¹⁵, Kalame Fobissie^{16,5}, Gapia Martial¹⁷ et Narcisse Landry Kevis Kossi¹⁷

¹CIFOR-Cameroun, ²Le Mans Université, France, ³COMIFAC, ⁴Université de Pretoria, Afrique du Sud, ⁵FOKABS, Canada, ⁶ANPN, Gabon, ⁷PNUD New York, ⁸University of Victoria, Canada, ⁹OMM Genève, ¹⁰CIRAD, ¹¹UNIKIS RDC, ¹²Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable, Tchad, ¹³Brithway Consult, Cameroun, ¹⁴University of Alberta, Canada, ¹⁵Consultant Canada, ¹⁶Université d'Ottawa, ¹⁷Université de Bangui, République centrafricaine

Photo Olivier Girard/CIFOR



Introduction

L'article 4 de la CCNUCC rappelle les principaux engagements des parties, en tenant compte de leurs responsabilités communes, mais aussi différenciées, et de la spécificité de leurs priorités de développement, ainsi que de leurs objectifs et de leur situation. Au moment où les pays de l'Afrique centrale s'activent à réviser leur CDN dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et à renforcer les efforts pour répondre à leurs engagements internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques, il est important de faire le point sur la situation actuelle.

Ce chapitre présente donc l'ensemble des engagements et donne un aperçu général des efforts déployés par les pays d'Afrique centrale pour mettre en œuvre leurs engagements dans le cadre de la CCNUCC et des actions de lutte contre les changements climatiques en général. De manière spécifique, il s'agit des engagements réglementaires (communications nationales, rapports biennaux de mise à jour-RBA/BUR, contributions déterminées au niveau national) d'une part et des engagements volontaires d'autre part (PANA, REDD+, NAMA, FCPF, ONU-REDD, CAFI, AFR100, FLEGT, FIP, HLFD...). Nous terminerons en dégagant les leçons et les perspectives liées à ces engagements.

7.1 Les engagements réglementaires dans le cadre de la CCNUCC

7.1.1 Les obligations dans le cadre de la CCNUCC

Les communications nationales et les rapports biennaux actualisés (RBA/BUR)

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la CCNUCC, les communications nationales des pays doivent fournir les informations à jour sur :

- les inventaires de GES ;
- l'adaptation ;
- les mesures d'atténuation et leurs effets ;
- les difficultés et les lacunes ;
- l'appui nécessaire et l'appui reçu, ainsi que d'autres informations jugées utiles pour atteindre l'objectif de la Convention.

L'article 12 de la CCNUCC dispose que les pays en développement parties à la CCNUCC doivent soumettre leurs communications initiales dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention à leur égard ou de la mise à disposition des ressources financières. En 2010, la 16^e Conférence des parties (16e COP) fixait la fréquence des communications nationales à tous les quatre ans suivant les orientations formulées dans les directives révisées pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Les rapports actualisés doivent être remis tous les deux ans et faire le point sur les informations présentées dans les communications nationales, en particulier en ce qui concerne les inventaires nationaux des GES, les mesures d'atténuation, les difficultés et les lacunes, y compris l'appui nécessaire et l'appui reçu, sur la base des directives pour l'établissement des rapports biennaux actualisés (RBA).

La principale obligation des pays de l'Afrique centrale, qui sont hors annexe 1 à la CCNUCC, est de présenter une communication nationale. Nous explorerons par la suite le niveau de mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

La figure 7.1 montre que les pays de l'Afrique centrale ont tous soumis leur Communication Nationale Initiale (CNI) et que la majorité des pays l'ont fait dans une moyenne de cinq ans après l'entrée en vigueur de la CCNUCC dans le pays. Les Secondes Communications Nationales (SCN) ont été soumises par 9 pays sur 10, ceci dans un intervalle moyen de 9 années après la soumission de leur Communication Initiale. Quatre pays (le Burundi, le Rwanda, la RDC et Sao Tomé-et-Principe) ont déjà soumis leur Troisième Communication Nationale (TCN) et ce, dans une moyenne de six années après soumission des Secondes Communications Nationales. L'on peut conclure que chaque pays partie à la CCNUCC en Afrique centrale a déjà soumis au moins deux Communications Nationales, en dehors de la Guinée équatoriale. Un écart important, presque une décennie, est observé entre la soumission des Communications initiales et les secondes, ce qui est surtout lié aux lenteurs administratives et aux lacunes en matière de capacités techniques. Ce délai s'est par contre raccourci entre les Secondes et les Troisièmes Communications nationales, grâce à la familiarisation des équipes avec les directives et à l'amélioration progressive des capacités techniques.



Figure 7.1 : Les pays de l'Afrique centrale et la soumission de leur communication nationale

Légende : CNI : Communication Nationale Initiale ; SCN : Seconde Communication Nationale ; TCN : Troisième communication nationale

Mais les pays de l’Afrique centrale présentent un retard par rapport à d’autres pays. À ce jour, 85 pays parties non annexe 1 ont déjà soumis leur 3^e Communication Nationale, 12 ont soumis leur 4^e et un seul a soumis sa 6^e Communication Nationale.

Le tableau 7.1 ci-après donne les détails des dates et les repères des pays de l’Afrique centrale et la CCNUCC en matière de Communication Nationale.

On remarquera qu’à ce jour seul le Rwanda a soumis son rapport biennal actualisé, alors que les premières communications de cette catégorie de rapports étaient attendues, conformément aux décisions de la 17^e Conférence des Parties (COP) de 2011, au 31 décembre 2014 au plus tard, bien entendu, selon les capacités et le niveau de soutien apporté pour l’établissement desdits rapports. Cependant, au plan mondial, 64 pays parties non annexe 1 ont déjà soumis leur 1^{er} rapport biennal actualisé et 5 ont déjà envoyé leur 4^e rapport.

Tableau 7.1 : Situation des pays d’Afrique centrale en lien avec la soumission des communications nationales et des BUR dans le cadre de la CCNUCC

No	Pays	Date de ratification	Années de soumission des communications nationales	Année de soumission des BUR/RBA (Rapports biennaux actualisés)
1	Burundi	1997	CNI : 2001 SCN : 2010 TCN : 2019	0
2	Cameroun	1994	CNI : 2005 SCN : 2016 TCN	0
3	Congo	1996	CNI : 2001 SCN : 2009 TCN	0
4	Gabon	1998	CNI: 2004 SCN: 2011	0
5	Guinée équatoriale	2000	CNI : 2019 SCN TCN	0
6	République centrafricaine (RCA)	1995	CNI : 2003 SCN : 2015 TCN	0
7	République démocratique du Congo (RDC)	1995	CNI : 2000 SCN : 2009 TCN : 2015	0
8	Rwanda	1998	CNI : 2005 SCN : 2012 TCN : 2018	Décembre 2021
9	Sao Tomé-et-Principe	1999	CNI : 2005 SCN : 2012 TCN : 2019	0
10	Tchad	1993	CNI : 2001 SCN : 2012 TCN : Le processus entamé est entaché d’irrégularités à élucider	Le processus entamé est entaché d’irrégularités à élucider

Source : données compilées des différents CNI, TCN et SCN des pays indiqués

Les CDN (Contributions Déterminées au niveau National)

Lors de la COP17 (Durban, Afrique du Sud), les parties à la CCNUCC avaient reconnu la nécessité pour tous les pays de prendre des mesures pour faire face de manière urgente à la menace grave et potentiellement irréversible des changements climatiques. Des dispositions avaient dès lors été prises pour préparer un accord post-2020 au titre de la Convention, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les Parties, tel qu'énoncé dans la Décision 1/CP.17, comme le recommandait le GIEC, en vue de maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète à moins de 2°C ou 1,5°C par rapport au niveau préindustriel. C'est dans cet esprit que, deux années plus tard, la COP19 (Varsovie, Pologne) invitait les parties à amorcer ou à intensifier les préparatifs nationaux des Contributions Prévues et Déterminées au niveau National (CPDN), qui furent communiqués la veille de la COP21 à Paris pour se transformer en Contributions Déterminées au niveau National (CDN), après le dépôt des instruments de ratification par chaque Partie à l'Accord de Paris.

Conformément à cette approche, les pays de l'Afrique centrale avaient tous communiqué des CPDN/CDN en vue de cet Accord (voir le tableau 7.2). Un plan d'action régional pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris a été préparé par la COMIFAC et approuvé par une session extraordinaire de son Conseil des Ministres en mai 2016. Ce plan n'est malheureusement pas encore mis en œuvre.

Tableau 7.2 : Synthèse des contributions nationales déterminées des pays de l'Afrique centrale en 2015 et date de soumission des mises à jour

	Pays	Engagement de réduction des émissions (% à l'horizon 2030)	Atténuation (Focus et secteurs privilégiés)	Adaptation (Focus et secteurs privilégiés)	Perspectives, spécificité	Date de soumission des versions améliorées des premières CDN
1	Burundi	Entre 3 % (réduction inconditionnelle) et 20% (réduction conditionnelle)	Énergie, forêts, agriculture, réception de technologies	Eau, énergie, forêts, agriculture, élevage	Continuité du modèle classique de développement, verdissement si aide extérieure, valorisation de services écosystémiques, demande de compensations	05/10/2021
2	Cameroun	32 % (horizon 2035) sous réserve de financements internationaux	Politiques sectorielles (forêt, agriculture, énergie), réception de technologies. Agriculture, pêche, forêt, énergie, déchets	Plan national ciblant la résilience (agriculture, élevage, pêche, aménagement, énergie, industrie, forêt, eau, santé, social)	Continuité du modèle classique de développement, verdissement si aide extérieure, réduction de l'empreinte carbone sans ralentir la croissance économique	11/10/2021

Suite à la page suivante

Tableau 7.2 : suite

	Pays	Engagement de réduction des émissions (% à l'horizon 2030)	Atténuation (Focus et secteurs privilégiés)	Adaptation (Focus et secteurs privilégiés)	Perspectives, spécificité	Date de soumission des versions améliorées des premières CDN
3	Congo	Entre 48 % (horizon 2025) et 55 % (horizon 2035) avec conditions	Énergie, procédés industriels et traitement des déchets, mines et cimenteries, agriculture et élevage, forêts et utilisation des terres	Gestion des risques, protection du patrimoine et des systèmes productifs, réception de technologies	Continuité du modèle classique de développement, verdissement si aide extérieure. Ne pas compromettre le développement socio-économique, « économie verte »	02/08/2021
4	Gabon	Entre 50 % (horizon 2025) et 65 %	Améliorer l'efficacité énergétique de l'économie, maîtrise des émissions dans le cadre du développement	Stratégie nationale ciblant le littoral	Continuité du modèle classique de développement, verdissement si aide extérieure	Pas encore
5	Guinée équatoriale	Entre 20 % (réduction inconditionnelle) et 50 % (réduction conditionnelle à l'horizon 2050)	Sylviculture, agriculture, utilisation des terres, déchets, énergie, transports	Plan national ciblant les politiques et processus de planification, réduction des risques, renforcement des capacités techniques	Continuité du modèle classique de développement, verdissement si aide extérieure, « économie verte », diversification de l'économie, REDD+	Pas encore
6	République centrafricaine (RCA)	Entre 5 % (horizon 2030) et 25 % (horizon 2050) sous conditions	Réduire la vulnérabilité et accroître la résilience et la gestion durable (agriculture, élevage, forêt, utilisation du sol, ressources naturelles, déchets, aménagement, santé)	Agriculture, santé, infrastructures, forêts, énergie, ressources naturelles, déchets, eau	Continuité du modèle classique de développement, verdissement si aide extérieure (développement bas carbone)	24/01/2022
7	République démocratique du Congo (RDC)	17 % (réduction conditionnelle)	Agriculture, forêts, énergie	Programme d'action nationale ciblant la sécurisation des moyens de subsistance, la gestion rationnelle des ressources, les zones côtières	Continuité du modèle classique de développement, verdissement si aide extérieure	28/12/2021
8	Rwanda		Réduire les émissions si aide extérieure. Énergies renouvelables, transport, industrie, déchets, forêts	Réduire la vulnérabilité et accroître la résilience et la gestion durable. Agriculture, forêts, tourisme, eau, utilisation des terres	Continuité du modèle classique de développement, verdissement si aide extérieure : croissante verte, économie bas carbone, industries vertes	20/05/2020

Suite à la page suivante

Tableau 7.2 : suite

	Pays	Engagement de réduction des émissions (% à l'horizon 2030)	Atténuation (Focus et secteurs privilégiés)	Adaptation (Focus et secteurs privilégiés)	Perspectives, spécificité	Date de soumission des versions améliorées des premières CDN
9	Sao Tomé-et-Principe	24 % avec l'aide extérieure	Énergies renouvelables, tous les secteurs de l'économie	Réduire la vulnérabilité et la fragilité et réaliser un développement résilient. Agriculture, élevage, forêt, sols, eau, énergie, côtes, santé, éducation	Continuité du modèle classique de développement, verdissement si aide extérieure. Marchés carbone	30/07/2021
10	Tchad	Entre 18,2 % (réduction inconditionnelle) et 71 % (réduction conditionnelle)	Réception de technologies. Énergie, agriculture, élevage, utilisation du sol, forêt, déchets.	Plan national ciblant des zones prioritaires et les secteurs vulnérables (eau, agriculture, agroforesterie, élevage et pêche)	Continuité du modèle classique de développement, verdissement si aide extérieure. Besoins techniques et recours au MDP et à la REDD+	19/10/2021

Source : <https://www4.unfccc.int/sites/NDCStaging/Pages/All.aspx>

L'ensemble des engagements des pays de l'Afrique centrale repris dans le tableau 7.2 représente une réduction d'un volume total de 455,4 MtCO₂ eq prévue sous la forme conditionnelle et non conditionnelle, avec un besoin de 117 882 milliards USD pour une période d'engagement allant généralement jusqu'à 2030 (Fobissie et al 2016 ; Eba'a et al 2018). Une étude récente montre que la mise en œuvre de ces engagements nécessite une plus grande coordination entre secteurs à l'intérieur des pays (Eba'a et al 2018).

Conformément aux dispositions de l'Article 4, paragraphes 2 et 9 de l'Accord de Paris, les parties doivent soumettre une CDN tous les cinq ans. Les engagements et les progrès des différentes CDN doivent refléter une ambition croissante. Cinq années après l'adoption et la ratification de l'Accord de Paris par l'ensemble des pays de l'Afrique centrale, ceux-ci se sont plongés dans l'exercice de révision ou de préparation des nouvelles CDN à communiquer au Secrétariat de la CCNUCC avant la fin de mois de juillet 2021. Le Rwanda et Sao Tomé ont respecté cette date butoir. De manière générale, au mois de mars 2022, sur le site de la Convention, on observait que 8 pays avaient soumis une mise à jour de leur CDN (voir le tableau 7.2). Le Gabon et la Guinée équatoriale ne l'avaient pas encore fait. Ces soumissions des mises à jour s'inscrivaient dans la perspective/dynamique de la COP de Glasgow en Écosse. Un suivi rapproché mérite d'être opéré et un nouveau plan d'action régional pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris en Afrique centrale devrait être préparé à la suite de la soumission des CDN révisées ou mises à jour.

Tableau 7.3 : Situation des pays de l'Afrique centrale en lien avec la soumission de documents politiques portant sur l'adaptation dans le cadre de la CCNUCC

No	Pays	Année de soumission des PANA	Année de soumission des PNA	Nombre de projets prioritaires soumis dans le cadre du PANA et budgets	Soutien dans le cadre du PNA
1	Burundi	Février 2007	-	12 projets Besoins urgents et immédiats estimés à 7 294 000 USD à la date de la soumission du PANA en février 2007	
2	Cameroun	Pays non PMA	26 octobre 2015		Les besoins couvrant 5 projets transversaux sont estimés à 21 547 140 USD et 15 projets sectoriels à 100 931 340 USD.
3	Congo	Pays non PMA	-		
4	Gabon	Pays non PMA	-		
5	Guinée équatoriale	Janvier 2013	-	Besoins urgents et immédiats estimés à 76 934 USD à la date de la soumission du PANA en janvier 2013	
6	République centrafricaine (RCA)	Juin 2008	- Février 2022	10 Projets Besoins urgents et immédiats estimés à 3 000 000 USD, à la date de la soumission du PANA en juin 2008	5 projets dans le Plan Initial d'Adaptation, non budgétisés
7	République démocratique du Congo (RDC)	Septembre 2006	-	3 projets Besoins urgents et immédiats estimés à 16 475 654 USD, à la date de la soumission du PANA en septembre 2006	
8	Rwanda	Mai 2007	-	7 projets Besoins urgents et immédiats estimés à 8 110 000 USD à la date de la soumission du PANA en mai 2007	
9	Sao Tomé-et-Principe	Novembre 2007	-	22 projets Besoins urgents et immédiats estimés à 11 239 500 USD à la date de la soumission du PANA en novembre 2007	
10	Tchad	Février 2010	Octobre 2021, date de soumission du premier PNA Tchad	10 projets dont le coût des besoins est de 14 000 000 USD à la date de soumission du PANA en février 2010	

Sources : https://unfccc.int/files/cooperation_support/least_developed_countries_portal/napa_project_database/application/pdf/hapa_index_by_country.pdf
<https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/national-adaptation-plans.aspx>

7.1.2 Les engagements volontaires dans le cadre de la CCNUCC

Les engagements liés à l'adaptation (PANA et PNA)

En application de l'article 4.9 de la Convention, la Conférence des Parties (COP) a établi en 2001 un programme de travail afin d'aider les pays les moins avancés (PMA) à répondre aux défis posés par les changements climatiques en raison de leur vulnérabilité. Ce programme de travail comprend entre autres les Programmes d'Actions Nationaux aux fins de l'Adaptation (PANA) qui visent à identifier les besoins urgents et immédiats des PMA pour s'adapter aux menaces actuelles liées aux changements climatiques. Afin de répondre à ces besoins, ces pays cherchent à augmenter leur résilience et à accroître leur capacité d'adaptation à la vulnérabilité climatique, aux aléas climatiques extrêmes actuels ainsi qu'aux changements climatiques futurs.

En 2010, en vertu du cadre de Cancun sur l'adaptation, adopté lors de la 16^e COP, le processus des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) a été lancé en vue de passer des interventions ponctuelles fondées sur des projets et focalisées sur les besoins à court terme vers des approches plus stratégiques. Il a été mis en place dans l'optique d'aider les pays à incorporer l'adaptation au cœur de la prise de décision en matière de développement afin d'éviter qu'elle soit traitée en tant que question environnementale isolée.

Les PMA de l'Afrique centrale se sont prêtés à l'exercice volontaire de préparation des PANA (voir le tableau 7.3). L'ensemble des pays de la sous-région reconnaissent la nécessité de s'engager également dans la préparation des PNA, en vue d'identifier et de répondre aux besoins d'adaptation à moyen et long terme.

Les PANA et les PNA ont permis d'évaluer le niveau de vulnérabilité des pays membres de la COMIFAC par secteur ou ressource sensible aux changements climatiques. Des activités prioritaires ont été définies à l'intérieur de chaque pays pour renforcer la résilience. Dans les PMA, les PANA constituent un socle pour l'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA) qui est en cours dans certains pays à l'exemple de la RCA alors que le Cameroun qui n'est pas PMA avait soumis directement son PNA. Six pays de l'Afrique centrale (Burundi, Rwanda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad), sur les 10 qui constituent les PMA, ont respecté leurs engagements en communiquant à la CCNUCC leur PANA qui expose leurs besoins urgents et immédiats dont les solutions leur permettront de faire face aux changements climatiques. La Guinée équatoriale a aussi élaboré un PANA. Trois pays (Cameroun, RCA et Tchad) disposent de leur Plan National d'Adaptation (PAN). Deux pays (RCA et Tchad) ont élaboré un PANA et ensuite un PAN. Le Gabon et le Congo cependant n'ont pas soumis à la CCNUCC leur PAN.

Dans le cadre du dispositif « *Readiness* », préparation à l'accès à la finance climat, le Fonds Vert pour le Climat met à disposition une enveloppe de 3 millions USD par pays en voie de développement, dédiée à la préparation des PNA (NAPs en anglais). Grâce à la facilitation de la COMIFAC, certains pays de la sous-région, comme la RCA et la Guinée équatoriale, se sont engagés dans le processus de préparation des documents de projet en vue de la mobilisation desdites provisions. Une action mérite d'être menée pour explorer le niveau de mobilisation des fonds pour les PNA et les difficultés rencontrées par les pays dans ce cadre.

Tableau 7.4 : Réponse des pays d'Afrique centrale dans le cadre de l'atténuation des changements climatiques

No	Pays	NAMA (Documents soumis à la CCNUCC)	REDD+ (quatre documents et date) https://redd.unfccc.int/fact-sheets/forest-reference-emission-levels.html (pays ayant soumis un NERF)				Stratégie et plan de communication	Commentaires https://redd.unfccc.int/fact-sheets/unfccc-documents-relevant-for-redd.html
			Stratégie nationale (SN) ou Plan d'action (PA), Année de soumission	SNSF dont MNV	NERF/NRF Année	Système d'information sur les sauvegardes (SIS)		
1	Burundi		2019					
2	Cameroun	8 juin 2010 ^a	2018	2014	2018	2020	2016 Niveau de référence des émissions sur le plan national à construire. Pas encore soumis à la CCNUCC https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/copenhagen_accord/application/pdf/cameroon_cphaccordapp2.pdf	
3	Congo	3 février 2010 ^b	2018	2016	2016		2013 http://cog.registreredd.org/outils-REDD/SIS-Redd?l=fr https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/copenhagen_accord/application/pdf/congocphaccord.pdf	
4	Gabon	24 février 2010 ^c			2021	2021	 https://redd.unfccc.int/submissions.html?country=gab NERF/NRF en cours d'évaluation par l'AT de la CCNUCC https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/copenhagen_accord/application/pdf/gaboncphaccord_app2.pdf	
5	Guinée équatoriale		2020		2020			
6	République centrafricaine (RCA) ^d	1 ^{er} mars 2010		2014			 https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/copenhagen_accord/application/pdf/centralafricanrepublic_cphaccord_app2.pdf	

a https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/copenhagen_accord/application/pdf/cameroon_cphaccordapp2.pdfb https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/copenhagen_accord/application/pdf/congocphaccord.pdfc https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/copenhagen_accord/application/pdf/gaboncphaccord_app2.pdfd https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/copenhagen_accord/application/pdf/centralafricanrepublic_cphaccord_app2.pdf

No	Pays	NAMA (Documents soumis à la CCNUCC)	REDD+ (quatre documents et date) https://redd.unfccc.int/fact-sheets/forest-reference-emission-levels.html (pays ayant soumis un NERF)				Stratégie et plan de communication	Commentaires
			Stratégie nationale (SN) ou Plan d'action (PA), Année de soumission	SNSF dont MNV	NERF/NRF Année	Système d'information sur les sauvegardes (SIS)		
7	République démocratique du Congo (RDC)	30 janvier 2010 (déclaration Accord de Copenhague)	2012	2019	01/2018		2013	http://www.rdc-snsf.org/
8	Rwanda	2012						https://unfccc.int/documents?f%5B0%5D=country%3A1436
9	Sao Tomé-et-Principe							En cours http://www.fao.org/3/a-ax427f.pdf
10	Tchad	25 août 2010 ^e						https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/copenhagen_accord/application/pdf/chadphaccord_app2.pdf

^e https://unfccc.int/files/meetings/cop_15/copenhagen_accord/application/pdf/chadphaccord_app2.pdf

Les engagements liés à l'atténuation (MAAN, REDD+)

Alors que les pays en développement n'avaient pas d'obligation de réduire leurs émissions dans le cadre du protocole de Kyoto, le plan d'action de Bali, adopté lors de la COP13 en 2007, marquait un tournant décisif en invitant ces pays à s'engager dans les actions de réduction des émissions par secteur d'activité, tout en promettant un soutien conséquent à ceux qui s'y engageraient. Ces dispositions ont été renforcées et clarifiées lors des COP15, 16 et 17.

Les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN ou NAMA en anglais pour Nationally appropriate mitigation action), renvoient aux actions gouvernementales qui visent la réduction des émissions dans les pays en développement. Elles sont soumises à la CCNUCC et visent à passer d'un modèle traditionnel à fortes émissions décrit à la décision 1/CP.16, paragraphe 50, à un modèle bas carbone.

En vertu de la décision 4/CP15, les pays doivent se préparer à la REDD+ à travers des travaux qui devront aboutir principalement à la production des quatre documents suivants : un système national de surveillance des forêts (SNSF) ; un niveau d'émission de référence pour les forêts (NERF/NRF), des garanties et un système d'information sur les sauvegardes (SIS) et des stratégies nationales et/ou plan d'action pour la REDD+. Accessoirement, les pays peuvent également prévoir un plan de communication sur les actions en matière de REDD+. Le tableau 7.4 fournit une situation d'avancement des pays dans la réalisation de leurs engagements à cet égard au moment de la collecte des données (année 2021).

Tableau 7.5 : Situation des pays de l'Afrique centrale en lien avec la soumission des documents politiques portant sur le GCF & CTCN dans le cadre de la CCNUCC en décembre 2020.

N°	PAYS	GCF			CTCN		
		Nombre Projets	Financement total FVC (millions USD)	Nombre d'activités préparation	Nombre de requêtes d'assistance technique	Montant de la subvention (USD)	Montant transféré (USD)
1	Burundi	1	9,1	1	2	50 000	-
						50 000	
2	Cameroun	3	25,5	4	1	9 982 000	-
3	Congo	1	29	1	-	-	-
4	Gabon	2	-	5	-	-	-
5	Guinée équatoriale	-	-	3	-	-	-
6	République centrafricaine (RCA)	-	-	2	-	-	-
7	République démocratique du Congo (RDC)	2	21,0	5	1	9 999 909	1 996 677
8	Rwanda	3	45,3	4	2	25 000	9 969 619
						9 969 619	
9	Sao Tomé-et-Principe	-	-	2	-	-	-
10	Tchad	1	7,3	3	1	47 449	-
	Total						

Source : <https://www.ctc-n.org/> www.ctc-n.org (Consulté le 2 mars 2022)

De manière synoptique, les pays sont à des stades différents par rapport à la soumission des documents pour réduire les émissions de GES. Même les pays forestiers qui « portent » le processus REDD+ ne sont pas à jour de la documentation attendue au secrétariat de la CCNUCC. Un projet (PREREDD 2) en cours de développement par la COMIFAC, avec l'appui du FNUF et du PNUD, à soumettre au Fonds Vert pour le Climat, devait aider l'ensemble des pays de la sous-région à remplir les exigences du Cadre de Varsovie sur la REDD+.

Les engagements liés simultanément à l'adaptation et à l'atténuation

Les engagements vis-à-vis du Fonds Vert Climat (FVC)

Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) est un fonds mondial qui aide les pays en développement à réduire leurs émissions de GES et à renforcer leur capacité à répondre aux changements climatiques. Il a été mis en place par la CCNUCC en 2010. Il accorde une attention particulière aux besoins des sociétés qui sont très vulnérables aux effets des changements climatiques, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement (PEID) et les États africains. Seulement

cinq pays de l'Afrique centrale ont soumis leurs projets au FVC et les cinq autres pays en sont à la phase de préparation (voir le tableau 7.5).

Le Cameroun et le Rwanda disposent de plus de projets que la RDC, le Burundi et le Tchad. En plus, le Rwanda a un financement total largement supérieur à ceux du Cameroun et de la RDC. Tous les pays sont actifs en ce qui concerne les activités préparatoires. Le Cameroun et le Rwanda ont le même nombre d'activités et sont suivis par le Gabon et la RDC (GCF). En ce qui concerne le nombre de requêtes (CTCN), le Burundi et le Rwanda sont en première position devant le Cameroun, la RDC et le Tchad. Globalement, trois pays de la sous-région doivent encore fournir de vigoureux efforts pour se rattraper ; il s'agit de : la Guinée équatoriale, la RCA et Sao Tomé-et-Principe.

Engagements vis-à-vis du Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC)

Le CRTC est un organisme mandaté par la CCNUCC pour assister les pays en développement parties et à propager les technologies écologiquement rationnelles afin de relever le défi du changement climatique, pour un développement à faible émission de carbone et résistant au climat. Les pays doivent nommer leur Entité Nationale Désignée (END) en charge de la préparation des requêtes à transmettre au CRTC pour bénéficier d'une assistance technique dans le cadre de la technologie. La COMIFAC a facilité la désignation des END par l'ensemble des pays ainsi que la préparation des EBT (Évaluation des Besoins Technologiques) de quatre pays de la sous-région. La COMIFAC en partenariat avec le CRTC a organisé, au mois de septembre 2019 à Douala, un atelier de sensibilisation sur les opportunités qu'offre le CRTC aux acteurs du secteur privé et des banques de développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Les mêmes pays précités (voir le tableau 7.5) ont soumis des projets au CRTC demandant des fonds de subventions relatifs aux activités prévues. Seul le Rwanda a perçu la totalité de sa subvention prévue pour une activité, tandis que la RDC n'a jusqu'alors perçu qu'environ 20 % de subvention prévue pour l'activité de son projet. Dans les pays de la sous-région, seuls le Rwanda et le Burundi ont deux activités. Le Rwanda apporte une assistance technique aux études sur le genre, et s'intéresse

Tableau 7.6 : Situation des pays de l'Afrique centrale en lien avec le nombre d'auteurs principaux dans les rapports du 6^e cycle d'évaluation du GIEC (AR6)

Rapports du GIEC	Afrique	Bassin du Congo		Ensemble des auteurs du rapport
		Homme	Femme	
Groupe de Travail 1 (WGI)	20	1	0	235
Groupe de Travail 2 (WGII)	33	0	0	327
Groupe de Travail 3 (WGIII)	32	0	0	235
Réchauffement planétaire de 1,5°C	12	1	0	91
Changement climatique et terres émergées	18	3	0	107
Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique	5	0	0	103
Total*		4	0	743**

*Le total n'est pas forcément la somme des lignes, car plusieurs auteurs participent à plusieurs rapports du GIEC

**Pour le sixième rapport d'évaluation, 743 experts ont été sélectionnés comme premiers auteurs coordonnateurs, premiers auteurs ou relecteurs sur 2 827 personnes proposées. Le nombre des auteurs peut légèrement fluctuer au cours d'une évaluation à cause, par exemple, de l'arrivée d'un auteur doté d'une expertise complémentaire ou de la démission d'un autre pour raison de santé ou indisponibilité (https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2021/07/AR6_FS_select.pdf, consulté le 15 février 2022)

également à la réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques dans la partie nord-ouest du pays grâce à l'adaptation à base communautaire. Le Burundi et le Tchad privilégient la coopération sud-sud, tandis que le Cameroun cherche à accroître la résilience des communautés locales aux changements climatiques grâce à l'entrepreneuriat des jeunes et à la gestion intégrée des ressources naturelles. Par contre, la RDC projette le renforcement de ses capacités d'adaptation dans les communautés vulnérables vivant dans le bassin du fleuve Congo.

Les engagements vis-à-vis du GIEC

Le GIEC est un organisme intergouvernemental créé en 1988 ayant pour mission de réaliser des synthèses de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de lutte. En 2016, le GIEC a entamé son sixième cycle d'évaluation. Les États sont invités à avoir un point focal GIEC, et à mettre à disposition leur réseau de scientifiques et d'experts dans le processus d'évaluation (rédaction, relecture, et validation). La nomination et la sélection des experts du bassin du Congo dans les équipes de rédaction des rapports du GIEC sont très limitées. À titre d'exemple, le sixième cycle d'évaluation du GIEC ne compte que 4 experts de la région (voir le tableau 7.6), et aucune femme sur 743 experts.

7.2 Les engagements ou participations volontaires aux initiatives connexes de nature structurante

7.2.1 Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF)

Lancé en 2008, le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF) est un partenariat mondial de gouvernements, d'entreprises, de la société civile et d'organisations de peuples autochtones axé sur la REDD¹. Cette initiative permet aux pays de bien structurer la REDD+. Le FPCF travaille avec 47 pays en voie de développement, soit 18 d'Afrique, 11 d'Asie, et 18 d'Amérique latine et des Caraïbes. Il soutient les efforts de la REDD + à travers deux fonds distincts, mais complémentaires² :

- Le Fonds de préparation du FPCF qui aide les pays à développer les éléments de base pour mettre en œuvre la REDD+.
- Le Fonds carbone du FPCF qui pilote des paiements basés sur les résultats. Ces paiements sont versés aux pays qui ont progressé dans la préparation et la mise en œuvre de la REDD+, et qui ont réalisé des réductions d'émissions vérifiables dans leur secteur forestier et plus largement sur les utilisations des terres.

En Afrique centrale, en particulier sur les 10 pays membres de la COMIFAC, cinq se sont pleinement engagés avec le fonds de préparation, tandis que trois sont allés plus loin en s'engageant avec le Fonds carbone (voir le tableau 7.7). Pour le Fonds carbone, le Cameroun et le Congo ont exprimé leur intention de recevoir des paiements contre des réductions mesurables des émissions dans le secteur

1 <https://www.forestcarbonpartnership.org>

2 <https://www.forestcarbonpartnership.org>

Tableau 7.7 : Situation des pays de l'Afrique centrale en lien avec les engagements dans le cadre du FCPF

No	Payss	R-PIN	R-PP	Stratégie	ERPA (Contrat d'achat de crédits de réduction d'émissions) Superficie, tonne de CO ₂ et montant attendu	Total des dons reçus dans le cadre de préparation (USD)	Commentaires
1	Burundi*	-	Oui	-	-	-	-
2	Cameroun	Oui	Oui	Oui	2019 Superficie : 9,34 millions ha Carbone : 11 949 000 tCO2	2010 : 200 000 USD 2012 : 3 600 000 USD pour préparation stratégie	Lettre d'intention signée en 2016 et élaboration du ERPD prévue avec un appui de 650 000 USD
3	Congo	Oui	Oui	Oui	2018 Superficie : 12,35 millions ha Carbone : 11 700 000 tCO2	2009 : 200 000 USD 2012 : 3 400 000 USD 2015 : 5 200 000 USD	Lettre d'intention signée, ERPD développé avec un appui de 650 000 USD et contrat ERPD signé concernant la zone de Sangha Likouala Tranche A : 41 795 000 USD Tranche B : 42 795 000 USD Chaque tranche génère 8 359 000 CER
4	Gabon	Oui	Oui	Non	Superficie : 15,09 millions ha	2019 : 1 946 122,50 USD	Le Gabon est actuellement le dernier pays de l'Afrique centrale à s'engager dans le processus REDD+, R-PP révisé soumis au FCPF et la préparation de l'ER-PD est en cours (R-PP Gabon, juillet 2017)
5	Guinée équatoriale*	-	Oui	Oui	-	-	-
6	République centrafricaine (RCA)	Oui	Oui	Non	-0	2017 : 3 600 000 USD	Le développement de la stratégie REDD+ est en cours
7	République démocratique du Congo (RDC)	Oui	Oui	Oui	2018 Superficie : 12,8 millions ha Carbone : 10 000 000 tCO2	2009 : 200 000 USD 2010 : 3 400 000 USD 2012 : 200 000 USD	Le pays a reçu un appui de 650 000 USD pour la préparation de l'ER-PD. ERPA signé. L'ER-P concerne uniquement la province de Mai-Ndombe 5 millions reçus des fonds additionnels du FCPF
8	Rwanda*	-	Oui	-	-	-	-
9	Sao Tomé-et-Principe*	-	Oui	-	-	-	-
10	Tchad*	-	Oui	-	-	-	-

* Pays sans engagement avec l'initiative FCPF
Source : <https://forestcarbonpartnership.org/countries>

forestier et l'utilisation des terres. Cela fait suite à la soumission de leur Note d'Idée du Programme de Réduction d'Émissions (ER-PIN). La République du Congo a réalisé un progrès supplémentaire par rapport au Cameroun en soumettant le document de Programme de Réduction des Émissions (ER-PD). La RDC est allée au-delà de la lettre d'intention pour signer l'accord d'achat de crédits de réduction des émissions (ERPA). Les pays concernés ont mobilisé des ressources financières de l'initiative à différents niveaux et à différentes périodes. Cependant, malgré ces différences, les pays ont un intérêt commun à finaliser les préparatifs REDD+ et à générer des bénéfices de la réduction de leurs émissions de carbone et des bénéfices hors carbone grâce à des paiements basés sur les résultats.

7.2.2 ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est le Programme de collaboration des Nations Unies sur la REDD+. Il soutient les processus REDD+ menés au niveau national et promeut l'implication informée et significative de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et autres

Tableau 7.8 : Situation des pays de l'Afrique centrale en lien avec les engagements dans le cadre de l'ONU-REDD

No	Pays	Nature du soutien	Montant en USD	Engagements attendus du pays	Commentaire
1	Burundi	-	-	-	
2	Cameroun	Renforcement des capacités nationales sur la participation des parties prenantes à la gouvernance forestière - Interface FLEGT, REDD+	35 800	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les parties prenantes concernées aux liens entre REDD+ et FLEGT et encourager leur participation à la coordination entre les processus ; Faciliter le partage régulier d'informations entre les processus REDD + et FLEGT et les parties prenantes. 	
3	Congo	Programme d'appui au processus REDD+ en République du Congo	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif ; Le pays est prêt pour la mise en œuvre des réformes structurelles et d'investissement REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes ; Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel. 	Financement pour la période 2012-2015
4	Gabon	-	-	-	Membre en octobre 2010
5	Guinée équatoriale	-	-	-	Membre en mai 2014
6	République centrafricaine (RCA)	Appui au Plan de Préparation sur REDD+ (R-PP)	-	-	Membre en août 2010. Demande rejetée par manque de financement

Suite à la page suivante

Tableau 7.8 : suite

No	Pays	Nature du soutien	Montant en USD	Engagements attendus du pays	Commentaire
7	République démocratique du Congo (RDC)	Appui de l'ONU-REDD au Plan de Préparation sur la REDD+ (R-PP)	7 383 200	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie nationale au titre du mécanisme REDD+ est élaborée pour 2030 avec la participation des intéressés et peut déjà décoller ; • Un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du programme REDD+ est conçu à titre provisoire pour 2013 ; • Un système MNV complet conçu au titre de la REDD+ est opérationnel. 	Soutien financier de 2009, en partenariat avec PNUD, PNUE et FAO.
		Soutien au processus de construction, d'établissement et de soumission d'un niveau de référence pour les forêts (NERF) en RDC	335 354	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de la forêt : clarifier certains éléments de la définition ; • Échelle : Déterminer les régions qui feront partie du NERF, en fonction de certains critères de sélection techniques et institutionnels ; • Portée : (i) Inclure les activités liées à la déforestation ; (ii) Soumettre une estimation conservatrice des émissions historiques des activités liées à la dégradation de la forêt ; • Données : Centraliser et harmoniser les données d'activités et de facteurs d'émissions disponibles ; • Approche de construction : Étudier les émissions historiques et établir les tendances possibles ; • Ajustement : Développer un ajustement incluant certains facteurs notamment la croissance démographique anticipée, l'accessibilité et les plans de développement du territoire ; • Soumettre le NERF lors de la COP21. 	Soutien financier obtenu en 2015
8	Rwanda	-	-	-	
9	Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	
10	Tchad	Mise en place d'un système d'information sur les sauvegardes (SIS)	60 000	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des activités/ domaines de travaux nécessaires pour développer une approche tchadienne pour les garanties des actions REDD+ ; • Amélioration de la compréhension des risques et des bénéfices liés à la REDD+. 	
	Total		11 814 354		

Source : <https://www.un-redd.org/our-work/partners-countries>

communautés tributaires des forêts, dans la mise en œuvre de la REDD+³. Il a été lancé en 2008 et bénéficie de l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

En Afrique centrale, sept pays (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Tchad) se sont engagés dans ce processus de partenariat et certains ont bénéficié de soutiens ciblés (voir le tableau 7.8).

L'ONU-REDD a généralement aidé à avancer des actions en lien avec la REDD+ dans plusieurs pays : FLEGT au Cameroun ; SNSF et ODD13 au Congo ; R-PP en RCA ; la stratégie/Plan d'action REDD+ et SNSF en RDC ; et le SIS (système d'information de sauvegarde) au Tchad. Cette diversité d'actions dans les pays illustre l'importance de cette initiative dans les pays de l'Afrique centrale.

7.2.3 CAFI (Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale)

Lancée avec la Déclaration conjointe⁴ signée en 2015, l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)⁵ est un partenariat collaboratif qui rassemble six pays d'Afrique centrale à fort couvert forestier (République démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, République centrafricaine, Cameroun et Guinée équatoriale) et un ensemble de bailleurs (Allemagne, Corée du Sud, France, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Union européenne). Contribuant à placer les forêts de l'Afrique centrale au cœur de l'agenda climatique mondial, CAFI soutient des investissements nationaux stratégiques et holistiques qui réconcilient la préservation des forêts avec un développement économique et humain sobre en émissions. Son objectif est de reconnaître et de préserver la valeur des forêts dans la région afin d'atténuer les changements climatiques, de réduire la pauvreté et de contribuer au développement durable.

CAFI est une initiative unique qui catalyse un dialogue politique de haut niveau et des financements accrus pour soutenir des réformes ambitieuses et des actions de terrain⁶ mises en œuvre au travers d'un mécanisme de pilotage permettant d'arbitrer les décisions intersectorielles et intégrées à la vision de développement des pays⁷. Pour y participer, les pays partenaires sont invités à développer des Cadres Nationaux d'Investissement (CNI) qui abordent l'ensemble des causes de la déforestation et de la dégradation forestière, et à proposer une théorie du changement, multisectorielle et ambitieuse, alignée sur leurs objectifs de développement.

Les Lettres d'intention, qui tiennent lieu d'accords entre CAFI et les pays partenaires, font apparaître des engagements ambitieux, sur des enjeux stratégiques prioritaires, tels que l'aménagement durable du territoire, le renforcement de la gestion foncière, l'orientation de l'agriculture vers les savanes, la gestion des forêts, la diminution de la consommation non durable de bois-énergie, et la gouvernance participative et transparente des secteurs mines et hydrocarbures.

3 <https://www.unredd.net/about/un-redd-programme.html>

4 www.cafi.org/content/cafifr/home/our-work/how-we-work/the-cafi-declaration.html

5 www.cafi.org

6 <https://www.cafi.org/content/cafifr/en/home/our-work/our-portfolio.html>

7 Les chefs d'État et de gouvernement des pays partenaires, comme le Président Tshisekedi de la RDC ou le Premier Ministre Mouamba du Congo, se sont personnellement investis dans la réussite du partenariat, assurant leurs partenaires internationaux de leur détermination à atteindre les résultats promis (www.cafi.org/content/cafifr/home/events/side-events/takeaway-from-the-climate-action-summit.html).

Tableau 7.9 : Situation des pays de l'Afrique centrale en lien avec les engagements dans le cadre du CAFI

Pays	État des lieux	Montant prévu (millions USD)	Montant net financé (millions USD) ^a
RDC	Loi signée en avril 2016 pour la période 2016-2020 Mise en œuvre d'un portefeuille de 16 programmes Discussions en cours pour la poursuite du partenariat post-2021	220 M USD , 190 (Loi, 2016) + 30 additionnels	152
Gabon	Loi signée en juin 2017 pour la période 2017-2021 Mise en œuvre de 3 programmes (1 approuvé en 2018 et 2 approuvés en 2020) Signature, en 2019, d'un avenant à la Loi pour un partenariat de paiements basés sur les résultats pour la période 2016-2025	180 M USD 30 (Loi, 2017) + 150 (paiements aux résultats, addendum à la Loi, 2019)	14,4
Congo	Loi signée en septembre 2019 pour la période 2019-2025 Cadre de programmation adopté en janvier 2020 et décision de programmation des investissements en octobre 2020 9 programmes en cours de préparation	65 M USD 45 (fonds CAFI, Loi 2019) + 20 (financement parallèle)	1
RCA	CNI 2020-2025 élaborée Programme d'appui à l'élaboration de la Loi en cours	sans objet	1
GE	CNI 2020-2030 élaborée	sans objet	1,2
Cameroun	Finalisation de la CNI en cours	sans objet	0,6

Source : <https://www.cafi.org/what-we-do/countries-and-topics>

a Montant net financé issu du fonds fiduciaire CAFI en date de septembre 2020 (source : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/afi00>)

À ce jour, trois lettres d'intention ont été signées avec la RDC, le Gabon et la République du Congo et 465 millions USD ont été engagés pour ces trois pays (voir le tableau 7.9), en sus des subventions préparatoires allouées au Cameroun, à la RCA et à la Guinée équatoriale pour développer leur CNI.

CAFI ambitionne également de soutenir les pays au travers de mécanismes de paiements basés sur les résultats. Un accord inédit pour des paiements au titre de la préservation de la forêt au Gabon à hauteur de 150 millions USD a été conclu lors du Sommet Action Climat de l'ONU en 2019 pour stimuler et récompenser l'atteinte des ambitions du pays.

7.3 Les autres engagements en lien avec les réponses aux changements climatiques

7.3.1 La CDB et la CNULCD

Au-delà des engagements qui clairement concernent les réponses aux changements climatiques, la mobilisation de l'Afrique centrale dans le cadre des deux autres conventions de Rio permet indirectement de rejoindre ou renforcer ces initiatives climatiques. Il s'agit de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

Tableau 7.10 : Engagement des pays de l'Afrique centrale dans le processus AFR100 et liens avec d'autres engagements (y compris climatiques)

N°	Pays	Engagements		Alignement avec les objectifs nationaux
		en millions d'ha	% par rapport à la superficie du pays	
1	Burundi	2	72 %	<ul style="list-style-type: none"> - Vision du Burundi en 2025 - Stratégie et plan d'action national pour le contrôle de la dégradation des terres au Burundi - Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité au Burundi (NBSAP) - Stratégie et plan d'action national pour le changement climatique au Burundi - Stratégie nationale pour l'agriculture au Burundi - Stratégie et plan d'action national pour la réduction des risques de désastres et la gestion des désastres - Programme national de restauration des paysages forestiers - Stratégie nationale REDD+ et CPDN du Burundi - Stratégie et plan d'action national pour la réduction de la pauvreté
2	Cameroun	12	25 %	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus de restauration des paysages forestiers (RPF) est lié à l'engagement du Cameroun vis-à-vis de l'Agenda 2030 (ODD) et des trois Conventions de Rio (CCNUCC, CDB, CNULCD) - Une restauration réussie dans le cadre des Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) du Cameroun viserait à réduire les émissions de GES afin d'atténuer le changement climatique et de permettre l'adaptation - La restauration et la reforestation ont été identifiées comme étant des domaines clés dans la stratégie de développement du Cameroun afin de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) - Le gouvernement du Cameroun est impliqué dans le processus de Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et définit les objectifs de cette NDT - À travers la signature et la validation nationale de l'Accord de partenariat volontaire (APV) dans le processus FLEGT, le Cameroun promet de combattre l'exploitation forestière illégale, et s'engage en matière de gestion durable des concessions forestières grâce à des plans de gestion (notamment des activités de restauration) - Plusieurs stratégies et plans nationaux visent à restaurer les terres et forêts dégradées, telles que la Stratégie nationale de plantation, le Plan national pour combattre la désertification et le Plan national d'urgence pour combattre la déforestation et la dégradation des forêts - L'un des domaines clés identifiés comme prometteur dans la coordination des différents intérêts politiques fonciers est le processus de planification multipartite et transversal d'utilisation des terres
3	Congo	2	6 %	<ul style="list-style-type: none"> - Alignement avec le Plan de convergence COMIFAC sur la gestion durable des forêts, la protection, la résilience et la poursuite des objectifs de biodiversité AICHI/CDB - Alignement avec une stratégie énergétique abordable - Alignement avec la stratégie nationale REDD+ et les mécanismes de réponse au changement climatique

Suite à la page suivante

Tableau 7.10 : suite

N°	Pays	Engagements		Alignement avec les objectifs nationaux
		en millions d'ha	% par rapport à la superficie du pays	
4	République centrafricaine (RCA)	3,5	6 %	<ul style="list-style-type: none"> - Engagements internationaux en matière de climat et de développement durable - Objectifs des Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, centrés principalement sur des modifications dans l'utilisation des terres et la sylviculture, et dans une moindre mesure sur le développement agricole et énergétique
5	République démocratique du Congo (RDC)	8	3 %	<ul style="list-style-type: none"> - Engagements internationaux en matière de climat et de développement durable - Programme national sur l'environnement, les forêts, les eaux et la biodiversité (PNEFEB-2) formulé en 2011, qui est à l'origine du document stratégique directeur sur la gestion des ressources naturelles - Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (Central Africa Forest Initiative, CAFI) dont l'objectif est de réduire la perte de couverture forestière de 300 000 ha/an à 200 000 ha/an d'ici 2020 - Quatre programmes se concentreront sur les principales réformes nécessaires en matière de planification de l'utilisation des terres et sur un plan national d'utilisation des terres - Une politique foncière pour mieux sécuriser les droits fonciers dans le secteur rural - Les investissements amélioreront les actions existantes aux niveaux provincial et territorial dans les régions REDD+ fortement déboisées (Province orientale et Province du Sud-Ubangui) où les communautés locales et les entités territoriales seront soutenues afin de gérer et d'utiliser les ressources de manière durable
6	Rwanda	2	76 %	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de la restauration de paysages à grande échelle permettrait de contribuer à la Vision 2020 pour le Rwanda, à sa Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté, à la gestion du ministère des Ressources naturelles axée sur les résultats, au plan de développement par district et aux objectifs de gestion des forêts par district. La RPF viendrait également s'ajouter aux CDN et aux multiples ODD, y compris en matière de suivi et de compte-rendu par rapport à l'indicateur 15.3 des ODD relatif à la dégradation des terres, et indirectement en matière de pauvreté et de sécurité alimentaire par rapport aux ODD 1 et 2.
7	Tchad	1,4	1 %	<p>L'objectif de restauration du Tchad contribue aux initiatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Vision 2030 : « Le Tchad que nous voulons » (Plan du Tchad, Vision 2030) - Restauration et réhabilitation de 4 000 hectares d'écosystèmes autour du lac Tchad (Projet de réhabilitation et de restauration des écosystèmes du lac Tchad) - Programme d'action nationale de lutte contre la désertification (PAN/LCD) et objectif de neutralité en matière de dégradation des terres - Stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique (SNPA/DB) - Contributions déterminées au niveau national (CDN) - Initiative de la Grande muraille verte (Agence nationale de la Grande muraille verte) et son objectif de trois millions d'hectares
	Total	30,9	6 %	

Les efforts dans le cadre des NBSAP déployés pour préserver, par exemple, les aires protégées forestières contribuent à maintenir des stocks de carbone forestiers utiles pour le climat local aussi bien sur le plan de l'atténuation (REDD+) que de l'adaptation. Plusieurs pays de l'Afrique centrale ont consenti des efforts pour maintenir une certaine proportion de superficie de leurs territoires à l'état de nature. Dans le cadre de la lutte contre la désertification, les actions de restauration des espaces dégradés dans les zones désertiques sont similaires au processus de reforestation et utiles aussi bien pour l'atténuation que l'adaptation aux changements climatiques.

7.3.2 AFR100

Seulement sept pays de l'espace COMIFAC se sont engagés dans le mouvement de restauration des paysages de l'AFR100 (voir le tableau 7.10). Le Rwanda et le Burundi s'impliquent pour restaurer plus de 70 % de leur territoire, le Cameroun un quart de son territoire, tandis que le Congo, la RCA, la RDC et le Tchad ont généralement décidé de restaurer moins de 10 % de leur superficie. Les pays mentionnent généralement le lien entre cet engagement et les précédents dans le domaine climatique et dans la gestion des ressources naturelles. Les mesures prises sous forme d'adaptation et/ou d'atténuation des changements climatiques sont généralement citées dans les engagements des pays.

7.3.3 FNUF (Forum des Nations Unies sur les forêts)

Dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), créé en 2000, les efforts pour gérer durablement la forêt tiennent compte des trois conventions de Rio (CDB, CNULCD, CCNUCC). Ces actions concourent aussi à lutter contre les changements climatiques. Actuellement, les pays sont invités à soumettre volontairement des rapports pour présenter les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Ces différents objectifs et cibles sont liés à la gestion durable des forêts. Pour illustration, l'objectif global n° 1 dans le cadre du Forum (« Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques ») et les cibles associées (1.1 Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale, stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète ; 1.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial ; 1.3 Accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale) rejoignent les efforts consentis dans le cadre des processus REDD+ dans les pays de l'Afrique centrale.

En regardant les soumissions faites au plus tard en juin 2020, aucun pays de l'Afrique centrale n'avait soumis de rapport dans le cadre du FNUF sur ses engagements forestiers pour la période 2017-2030.

7.3.4 ODD (Objectifs de développement durable)

Certains des engagements pris par les pays de l'Afrique centrale dans le cadre des ODD participeront à la lutte contre les changements climatiques. L'ODD numéro 13 est principalement centré sur le

climat. Mais on notera que l'examen attentif des indicateurs de l'ensemble des ODD peut permettre de bien suivre les réponses du pays face aux changements climatiques.

Les indicateurs les plus illustratifs sont les suivants : 9.4.1 Émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée ; 9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants ; 13.1.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ; 14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale ; 15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre ; 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème) ; 15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre. Ces indicateurs montrent le nombre de réponses aux changements climatiques liées aux efforts de développement.

Les pays peuvent donc mener des actions qui en même temps leur permettent de répondre à leurs besoins de développement en évitant ou en réduisant des émissions de gaz à effet de serre ou alors en les absorbant et de manière résiliente.

7.3.5 APV-FLEGT (Niveau d'avancement du processus et lien avec la protection des forêts)

En grande partie causée par l'exploitation du bois (légale et illégale), il est prouvé que la dégradation des forêts contribue beaucoup aux émissions de gaz à effet de serre de la planète (Pearson et al. 2017). Dans le bassin du Congo, on observe une grande variété d'exploitants forestiers, allant des multinationales qui exploitent un certain nombre de concessions forestières aux scieurs travaillant seuls ou aux petites entreprises de sciage artisanal qui opèrent de façon « informelle » (Carodenuto and Cerutti 2014). Bien que les pays du bassin du Congo disposent de cadres juridiques adaptés et fondés sur des principes de gestion durable des forêts, les capacités limitées des pouvoirs publics et des acteurs privés en matière de gouvernance réglementaire ont laissé le champ libre aux activités illégales dans le secteur forestier. Le problème des coupes illégales a été considéré si grave que l'Union européenne a mis en place en 2003 le plan d'action sur les réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) dans l'optique d'utiliser la puissance de ses marchés consommateurs de bois pour inciter les pays exportateurs à appliquer leurs propres réglementations afin d'éradiquer les activités forestières illégales de leur territoire. Grâce au FLEGT, l'UE propose à ses partenaires qui lui vendent du bois de signer un Accord de partenariat volontaire (APV) exposant pour les deux parties les modalités de renforcement de leurs capacités et d'amélioration de la gouvernance forestière pour promouvoir la conformité dans le secteur forestier, et au final en garantir la légalité. Sur le plan mondial, on observe un grand nombre d'APV dans le bassin du Congo, six pays se trouvant à différentes phases de la négociation ou de la mise en œuvre (voir le tableau 7.11)⁸.

Bien que les changements climatiques ne soient pas le principal objectif du plan d'action FLEGT, les interventions visant à mieux réguler l'exploitation illégale et non durable des forêts dans les pays de l'Afrique centrale sont de nature à contribuer à l'adaptation et à l'atténuation des problèmes climatiques. En effet, la démarche FLEGT accorde de l'importance à l'amélioration de la gouvernance, qui est indispensable pour atténuer les changements climatiques par les interventions dans le secteur

⁸ Selon les informations du programme FLEGT de l'EFI (<https://www.euflegt.efi.int/home>), 16 pays au total sont impliqués dans un processus APV. Note : La Guinée équatoriale ne figure pas dans la liste de l'EFI et le processus semble être au point mort dans ce pays.

Tableau 7.11 : Situation des pays de l'Afrique centrale en lien avec les efforts dans le cadre des APV-FLEGT

Pays				
	Phase 1 : Information et pré négociation (Période)	Phase 2 : Négociation formelle	Phase 3 : Développement du système de traçabilité	Phase 4 : Délivrance Licence FLEGT
Cameroun			X	
Congo			X	
Gabon		X		
Guinée équatoriale*	X			
République centrafricaine (RCA)			X	
République démocratique du Congo (RDC)		X		

* Remarque : Après un atelier FLEGT en 2016, le processus VPA semble au point mort en Guinée équatoriale, comme dans la plupart des pays du bassin du Congo.

forestier (Dooley and Ozinga 2011 ; Levin et al. 2008). Plus précisément, il a été constaté que le respect des obligations juridiques comme les plans de gestion forestière réduit les émissions de carbone des opérations forestières (Cerutti et al. 2017). Cependant, le plein potentiel de la démarche FLEGT dans l'atténuation des changements climatiques ne s'est pas encore concrétisé à cause de l'inefficacité de la mise en œuvre des APV dans la plupart des pays concernés. D'après une méta-analyse récente des capacités institutionnelles des pays APV, la plupart des pays de l'Afrique centrale présentent d'importantes lacunes et peu de volonté politique pour réguler véritablement l'exploitation illégale des forêts au moyen de leur APV, même si la République du Congo a progressé notablement sur le plan de la transparence des informations et de la participation multipartite (Adams et al. 2020). Les APV du programme FLEGT visent surtout à lutter contre l'illégalité dans le secteur forestier par la mise en place de systèmes de garantie de la légalité du bois (timber traceability and legality assurance systems ou TLAS). Même si ces accords comportent des mécanismes supplémentaires comme le suivi indépendant des forêts, ils ont reçu moins d'attention que le financement et le déroulement de la conception et de la mise en œuvre des systèmes de garanties TLAS. Cependant, il a été constaté que ces systèmes étaient difficiles à mettre en pratique et aucun pays n'a réussi à produire un certificat de légalité FLEGT prouvant la conformité avec le Règlement sur le bois de l'UE. Par exemple, le système de traçabilité de l'APV du Cameroun (SIGIF) n'a jamais été opérationnel au-delà de la phase pilote et l'ensemble du système est au « point mort » depuis 2018 (CIFOR 2020 ; EFI 2018).

Alors que nous nous rapprochons du vingtième anniversaire du plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux, il est important d'en dresser le bilan et d'évaluer les enseignements acquis, surtout que l'Union envisage une démarche semblable pour réguler la déforestation dans les filières agricoles, comme celles du cacao ou de l'huile de palme. Si l'on fait l'éloge des APV parce qu'ils améliorent la transparence et la participation des parties prenantes (Hoare et al. 2020), on s'inquiète aussi de savoir si la démarche FLEGT-APV dans le bassin du Congo ne conduit pas à consolider le pouvoir de l'industrie forestière qui est déjà en position de force et draine des financements internationaux tout en marginalisant encore plus les segments les plus vulnérables du secteur : les petites entreprises

Tableau 7.12 : Situation des pays de l'Afrique centrale en lien avec les efforts dans le cadre du PIF

No	Pays	Année	Nombre de projets mis en œuvre	Libellé des Projets/programmes + budget global	Financement
1	Burundi				
2	Cameroun	2017	3 projets	<ul style="list-style-type: none"> - P1. Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le plateau sud-camerounais (130 177 millions USD) - P2. Résilience et adaptation au changement climatique dans les zones boisées du Nord (115 millions USD) - P3. Gestion des bassins versants dans les hautes terres de l'Ouest (70 millions USD) 	315 177 millions USD dont 24 millions USD du Gouvernement camerounais
3	Congo	2018	2 projets	<p>P1- Projet d'appui à la mise en œuvre de plantations agroforestières Nord Congo (11 millions USD)</p> <p>P2- Programme d'agroforesterie communautaire et de bois-énergie dans les départements du Pool et des Plateaux (8 millions USD)</p>	24 millions USD
Ou P4	Gabon				
5	Guinée équatoriale				
6	République centrafricaine (RCA)				
7	République démocratique du Congo (RDC)	2011	5 projets	<p>P1- Programme du bassin d'approvisionnement de Kinshasa (13,7 millions USD)</p> <p>P2- Programme du bassin d'approvisionnement de Karanga et Mbuji-Mayi (11,7 millions USD)</p> <p>P3- Programme du bassin d'approvisionnement de Kisangani (99,8 millions USD)</p> <p>P4- Programme d'engagement du secteur privé dans la REDD+ (5,05 millions USD)</p> <p>P5- Programme de petites subventions en appui aux initiatives innovantes et à forts co-bénéfices (18,15 millions USD)</p>	60 millions USD Pas de contribution de l'État
8	Rwanda	2017	3 projets	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'agroforesterie et de l'agriculture durable (60 millions USD) - Gestion durable des forêts et des paysages (21,5 millions USD) - Chaîne d'approvisionnement en bois, amélioration de l'efficacité et de la valeur ajoutée (12,5 millions USD) 	94 millions USD dont 9,6 du Gouvernement rwandais
9	Sao Tomé-et-Principe				
10	Tchad				
	Total				493 millions USD

Source : GoR (2017), GoC (2017), GOC (2018), GoRDC (2011)^a

a GoC : Gouvernement du Cameroun, GoR : Gouvernement du Rwanda, GoRDC : Gouvernement de la République démocratique du Congo, GOC : Gouvernement du Congo

forestières qui vendent leurs produits sur le marché domestique (Carodenuto and Cerutti 2014). Il est indispensable de s'intéresser davantage à l'importante question de la meilleure solution juridique pour répartir l'accès aux ressources forestières qui restent dans la région et du segment du secteur qui doit être prioritaire sur le plan de la réduction de la pauvreté et du développement économique à partir des forêts.

7.3.6 PIF (plan/programme d'investissement forestier)

Le Programme d'investissement forestier (PIF), initié par la Banque mondiale, est l'un des trois programmes climatiques et fonds fiduciaires regroupés sous la bannière des Fonds d'investissement climatiques (FIC). L'objectif de ce programme est d'offrir un préfinancement pour la mise en œuvre de réformes en matière de préparation à la REDD+ et d'autres activités ayant pour but d'influencer les politiques forestières des pays en voie de développement. Les pays qui s'engagent dans cette voie devraient produire des Plans d'investissement forestiers qui ciblent les zones d'investissement prioritaires pour ralentir la déforestation. Sur la base de l'identification des zones prioritaires, des projets financés par des bailleurs de fonds sont développés. Le tableau 7.12 présente la situation de réalisation des Plans ainsi que les efforts y relatifs en Afrique centrale.

Au total, seulement quatre pays ont produit leur Plan d'investissement forestier à savoir le Cameroun, la RDC, le Congo et le Rwanda. 232 millions USD ont été approuvés par la Banque mondiale dans le cadre du développement de ce plan⁹. Les financements sont demandés à la Banque mondiale, à la Banque africaine de développement (BAD) et à d'autres partenaires bilatéraux (AFD, FVC) et multilatéraux (UE). Le Cameroun et le Rwanda envisageaient de contribuer financièrement à hauteur de 7,61 % et 10,21 % respectivement. Cette attitude traduit un engagement certain de ces deux pays contrairement à la RDC et au Congo qui ne prennent pas d'engagement financier. Les autres pays de l'Afrique centrale n'ont pas produit de PIF (60 %). Très peu de pays du bassin du Congo ont la capacité de conduire ces processus à leur terme sans recours à l'aide d'experts extérieurs (Sufo kankeu 2019). Ces engagements différenciés des pays sont liés au positionnement des politiques et de la société civile (Sufo kankeu 2019).

7.3.7 FFBC (Fonds Forestier du Bassin du Congo)

Le Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC) est un fonds multidonateurs créé en 2008 et administré par la BAD. Il a été financé par le Royaume-Uni, la Norvège et le Canada, pour un montant total de 123 millions EUR¹⁰. Les activités sont principalement mises en œuvre en Afrique centrale (voir le tableau 7.13). Le FFBC vise à travailler avec un large éventail de partenaires de développement, et son objectif principal est de « *faire reculer la pauvreté et atténuer le changement climatique en réduisant le taux de déboisement dans le bassin du Congo grâce à une gestion durable des forêts* ». L'évaluation, en 2018, a permis de constater que, même si dans l'ensemble la performance du FFBC a été satisfaisante, les projets ont toutefois été exécutés de manière inefficace et ont donné des résultats qui sont peu susceptibles d'être durables, notamment en cas d'absence de financement complémentaire.

⁹ <https://climatefundsupdate.org/data-dashboard/regions/>

¹⁰ <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/congo-basin-forest-fund/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/congo-basin-forest-fund/climate-change>

Tableau 7.13. Situation des pays de l'Afrique centrale en lien avec les engagements dans le cadre du Fonds forestier du bassin du Congo (FFBC)

N°	Pays	Dernier document soumis	Montant reçu (en millions EUR)	Période ciblée	Commentaire	Nombre projets nationaux	Nombre projets multinationaux
1	Burundi		0,12	2009-2014		1	3
2	Cameroun		4,18	2009-2015		9	8
3	Congo		1,92	2009-2016		1	7
4	Gabon		4,11	2009-2015		1	6
5	Guinée équatoriale		0,51	2009-2016		1	3
6	République centrafricaine (RCA)		0,21	2012		2	6
7	République démocratique du Congo (RDC)		22,79	2009-2017		13	5
8	Rwanda		4,35	2009-2017		1	3
9	Sao Tomé-et-Principe		-	-		0	1
10	Tchad		-	-		0	3
	Total					29	45

Source: GoR (2017), GoC (2017), GOC (2018), GoRDC (2011), <https://cbff.afdb.org/fr/pays-partenaires>, <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Congo%20Basin%20Forest%20Fund%20-%20Operational%20Procedures%20FR.pdf>

7.3.8 Initiatives des pays HFLD (High-Forest/Low deforestation) ou CEFD (couverture forestière élevée-faible déforestation)

Da Fonseca, Rodriguez et al. (2007) affirment qu'un pays HFLD est celui dont le couvert forestier était supérieur à 50 % en 2015, avec des taux annuels de déforestation inférieurs à la moyenne mondiale de 0,22 % pendant la période d'émission 1990-2000. Initialement, ce classement fut réalisé pour déterminer les pays qui pourraient potentiellement prétendre au paiement REDD+ et au Mécanisme de développement propre (MDP). Cette définition d'actualité à cette période (2007) avait cristallisé les débats et exclut les pays n'ayant pas atteint ces critères. Il met en exergue une division des pays forestiers en voie de développement en quatre quadrants : le premier quadrant est celui des pays à faible couverture forestière et fort taux de déforestation (LFHD), le deuxième quadrant est constitué des pays à faible couverture forestière et aussi avec faible un taux de déforestation (LFLD). Le troisième quadrant comprend les pays avec une forte couverture forestière et un fort taux de déforestation (HFHD). Enfin le dernier quadrant, celui des pays ayant une importante couverture forestière et une faible déforestation (HFLD), intéresse beaucoup de bailleurs qui misent aujourd'hui sur la déforestation évitée. Megevand et al (2013) considère que tous les pays du bassin du Congo

sont des pays HFLD. Mais il ressort de la littérature et de la dynamique des États de l'Afrique centrale que très peu peuvent se gargariser d'appartenir à cette catégorie, car le taux de déforestation dans ces pays est assez élevé. En suivant les catégorisations de Da Fonseca, Rodriguez et al. (2007), nous découvrons une disparité entre les pays concernant les politiques forestières, le taux de déforestation et la couverture forestière telle que le démontre le tableau 7.14.

La plupart des pays du bassin du Congo avec l'avènement de la REDD+ et la restructuration de la nouvelle définition des forêts pendant cette dernière décennie ont toujours le profil de pays à forte couverture forestière et à faible déforestation (HFLD). Néanmoins, des signes clairs montrent que les menaces sur ces forêts sont de plus en plus nombreuses. En effet, les pressions croissantes de diverses sources, notamment l'extraction minière, le développement des routes, l'agroalimentaire et les biocarburants, en plus de l'expansion de l'agriculture de subsistance et de la collecte de charbon de bois, mettent ces pays dans un équilibre précaire (Megevand et al. 2013).

Le Gabon est le premier pays en Afrique centrale à être admis dans le groupe des pays HFLD. Il est aussi le 1^{er} pays HFLD à signer une lettre d'intention, avec l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (CAFI), pour un paiement basé sur les résultats de réduction des émissions du carbone qui s'élève à 150 millions USD.

Toutefois, avec la forte polémique des dernières années sur la redéfinition du concept de forêt, la majorité des pays d'Afrique centrale ont opté pour la définition par défaut fournie par la FAO. D'abord parce qu'il est important de montrer que l'on a une couverture forestière supérieure à 50 % du territoire, mais aussi parce que certains bailleurs font miroiter des programmes dont pourraient bénéficier ces pays. Dans ce contexte, le Rwanda se trouve au deuxième quadrant et le Cameroun et la RDC au troisième quadrant. Mais les autorités de ces deux derniers pays affirment être des HFLD en vue de leur nouvelle définition de forêt.

Tableau 7.14 : Situation des pays de l'Afrique centrale en lien avec les efforts dans le cadre du HFLD

No	Pays	Couverture forestière	Taux de Déforestation	Commentaire
1	Burundi	16,8 %	9 %	LFHD
2	Cameroun	66 %	0,16 %	HFLD
3	Congo	65,52 %	0,1 %	HFLD
4	Gabon	89,3 %	0,05 %	HFLD
5	Guinée équatoriale	93 %	0,3 %	HFLD
6	République centrafricaine (RCA)	45,6 %	0,26 %	HFHD
7	République démocratique du Congo (RDC)	67 %	0,20 %	HFLD
8	Rwanda	29,8 %	0,02 %	LFHD
9	Sao Tomé-et-Principe	9,8 %	1,6 %	LFHD
10	Tchad	11,1 %	1,55 %	LFHD

Source : <https://www.fern.org/>, <https://www.cafi.org/what-we-do/countries-and-topics>, <https://www.fao.org/countryprofiles/en/>

7.3.9 La convention RAMSAR et les dynamiques autour des tourbières

La récente découverte/redécouverte des tourbières à la frontière entre la RDC et le Congo a mis en avant l'importance de certains écosystèmes humides comme puits de carbone (voir le chapitre 9 sur les tourbières). Les mangroves sont connues aussi comme stockant des quantités importantes de carbone, principalement dans les sols. Les différents pools de carbone dans ses écosystèmes humides ont besoin d'être conservés et/ou de faire l'objet de gestion durable. Au-delà des réponses en lien avec l'adaptation, ces écosystèmes font partie aussi des réponses liées à l'atténuation. Leur gestion vient rejoindre les efforts des solutions basées sur la nature, valorisant les écosystèmes et leur biodiversité, qui sont régulièrement mis en avant comme une des meilleures options de lutte face au changement climatique. Sur le plan des engagements internationaux, la convention qui encadre les gestions des écosystèmes humides est celle de Ramsar. L'ensemble des 10 pays de la COMIFAC sont membres de cette convention. Deux pays, la RDC et le Congo, ont rejoint le Centre international sur les tourbières pour mieux bénéficier de l'expérience des autres pays tropicaux possédant des tourbières.

7.4 Les autres dynamiques avec potentiel sur les engagements des pays dans le cadre de la CCNUCC

7.4.1 Réduction ou élimination de la déforestation des chaînes de valeur des entreprises privées

De nombreuses entreprises, principalement les multinationales de bois et agro-alimentaires se ravitaillent en Afrique centrale. Ces industries, dans leurs efforts de réduction de leur empreinte carbone, ne veulent plus que leurs chaînes de valeur contribuent à la destruction de l'environnement, et principalement des forêts. Dans les forêts humides, en dehors du bois d'œuvre, le cacao et le caoutchouc sont les filières les plus concernées. Face à cette volonté, la question du type de réponse mise en place par les pays est importante au regard des engagements dans le domaine climatique.

En Afrique centrale, le secteur privé est peu présent dans le processus REDD+ qui est le principal mécanisme structurant la lutte contre la déforestation dans le cadre des réponses au changement climatique. Dans la filière cacao, on note une intégration graduelle des entreprises cacaoyères dans les processus de certification qui sont loin de concerner spécifiquement l'empreinte carbone. Cette filière est dans le segment de la production entre les mains des petits paysans. Au Cameroun, on note un début d'initiatives portées par IDH et WWF.

Une bonne prise en compte de manière anticipative de cette volonté du secteur privé permettrait d'optimiser les engagements des pays de l'Afrique centrale dans le processus REDD+.

7.4.2 Réduction ou élimination de la déforestation importée par les pays occidentaux

De nombreux pays occidentaux sont en train d'œuvrer pour réduire leur empreinte carbone. Pour le moment, l'UE et les pays européens avancent dans le processus de réduction de la déforestation importée. Les problèmes de la déforestation deviennent donc transfrontaliers et méritent que les pays de l'Afrique centrale commencent à réfléchir à la conduite à tenir face à cette exigence d'exportation de leurs produits de bois d'œuvre et agricoles.

Ces exigences concernent principalement les aspects de la REDD+ et les modalités de la coordination entre les pays et les secteurs privés, et bien d'autres acteurs, restent à définir pour répondre à ces nouvelles exigences.

Pour le moment, les pays de la région se sont peu manifestés par rapport à cette question.

Conclusion

Le principe de responsabilité commune, mais différenciée, a permis aux pays de l'Afrique centrale, qui émettent peu de GES à l'échelle mondiale, de gérer durablement les ressources forestières comme contribution aux efforts internationaux de limitation des changements climatiques. Les ambitions affichées ne se traduisent pas forcément par des engagements effectifs dans la réalisation de travaux au niveau national pour mieux répondre aux exigences de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La non-réalisation de certaines tâches nationales à communiquer sur le plan international plombe la réception de certains financements qui sont pourtant destinés aux pays en développement comme à ceux de l'Afrique centrale.